



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain :</i> 101 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 101 titulaires – 42 suppléants	<i>Conseillers présents : 59</i> <i>Dont suppléant(s) : 0</i> <i>Pouvoirs : 24</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 36</i> <i>Absent(s) : 6</i>
---	--	---

Date de convocation : 10 décembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 16 décembre 2024,**  
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.  
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-12-16-CM-16 :

**Délégation de Service Public (DSP) pour le transport urbain de voyageurs - Rapport annuel 2023.**

Rapporteur : Madame Béatrice AGAMENNONE

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

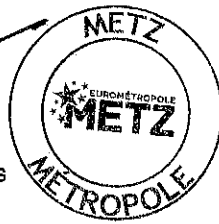
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,  
VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 3131-5,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 17 octobre 2011 portant délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public urbain et de transport des personnes à mobilité réduite de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole à la société Keolis SA pour une durée de 12 ans en régie intéressée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,  
VU l'approbation de l'avenant n°14 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite passée entre Metz Métropole à la Société TMM par délibération du Conseil Métropolitain du 3 juillet 2023 prolongeant la durée du contrat d'un an,  
VU l'approbation de l'avenant n°15 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite passée entre Metz Métropole à la Société TMM par délibération du Conseil Métropolitain du 5 février 2024 prolongeant la durée du contrat d'un an,  
VU le rapport du délégataire chargé du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite présenté pour l'exercice 2023, ainsi qu'une synthèse, annexés à la présente délibération,  
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 novembre 2024,

**PREND ACTE** du rapport du délégataire chargé du transport urbain de voyageurs et la synthèse présentés pour l'exercice 2023.

Metz, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20241216-2024-12-DC16-DE

**Numéro de l'acte :** 2024-12-DC16  
**Date de décision :** lundi 16 décembre 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Délégation de Service Public (DSP) pour le transport urbain de voyageurs - Rapport annuel 2023  
**Classification :** 1.2 - Délégation de service public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/12/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20241216-2024-12-DC16-DE  
**Document principal :** 99\_DE-16.pdf

#### Historique :

18/12/24 09:16	En cours de création	
18/12/24 09:17	En préparation	Catherine DELLES
18/12/24 11:37	Reçu	Catherine DELLES
18/12/24 11:37	En cours de transmission	
18/12/24 11:40	Transmis en Préfecture	
18/12/24 11:49	Accusé de réception reçu	